



Délibération n° 2024 / 070

**Séance ordinaire du 5 novembre 2024
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 30 octobre 2024

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme Virginie HOANG

Rapporteur : Mme BEGEY

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29
Présents : 27 Représenté : 1 Absent : 1

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 28 Abstention : 0
Votes contre : 0 Non-participation : 0
Suffrages exprimés : 28

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Danielle CAUHAPE - M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – Mme Laurence BEGEY – M. Serge LEBOURGEOIS - Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS - Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre CAVATORTO – M. Frédéric VARTANIAN - Mme Virginie HOANG – Mme Nathalie LLUELLES – M. Mehdi MEDJATI– M. Marc RADIGALES – Mme Véronique BOURCET – M. Michel DORLET - Mme Patricia LAZZARO - M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA –M. Roger-Louis TROTIER–Jean-Paul REYNOIRD – Mme Eglantine MOUSIS.

Avaient donné pouvoir : M. Hervé FABRE-AUBRESPI à Mme Nathalie LLUELLES.

Absents : Michel DORLET.

Objet : Actualisation du règlement intérieur relatif à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.212-4, L.551-1, R.531-52 et R.531-53 ;

Vu la délibération n°78/96 du 30 septembre 1996 portant création d'une garderie municipale aux écoles maternelles de Cabriès centre et de la Trébillane ;

Vu la délibération n°108-3/97 du 16 décembre 1997 portant création d'une garderie municipale à l'école maternelle du Petit Lac ;

Vu la délibération n°93/00 du 21 août 2000 portant création de nouvelles garderies périscolaires dans les écoles primaires et maternelles ;

Vu la délibération n°87/15 du 27 juillet 2015 instaurant le règlement intérieur relatif à la restauration scolaire, aux accueils périscolaires et aux temps d'accueil périscolaires ;

Vu la délibération n°2019/063 du 26 septembre 2019 portant modification du règlement intérieur relatif à la restauration scolaire, aux accueils périscolaires et aux temps d'accueil périscolaires ;

Vu la décision n°2023/071/2303 du 29 août 2023 portant sur l'actualisation des tarifs scolaires, de la restauration collective et des accueils de loisir ;

Vu l'avis de la commission bien grandir à Cabriès réunie le 29 octobre 2024 ;

Vu le souhait de mettre en place un livret de la pause méridienne « mon permis à points » à destination des élèves des écoles élémentaires de la commune ;

Vu le règlement intérieur, annexé à la délibération et ses annexes ;

Considérant la nécessité d'actualiser et de simplifier le règlement intérieur cité en objet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Abroge le précédent règlement intérieur relatif à la restauration scolaire, aux accueils périscolaires et aux temps d'accueil périscolaires ;**
- **Approuve le nouveau règlement nommé règlement intérieur périscolaire tel qu'annexé à la présente délibération ;**
- **Dit que ces modifications seront portées à la connaissance du public concerné pour lui être opposable.**

Le 5 novembre 2024

La secrétaire de séance,

Virginie HOANG



Le Maire,

Amapola VENTRON

